

# Commune de TRECLEOUX

26 Chemin Neuf

05700 TRECLEOUX



## PROCES VERBAL



### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

21 heures – en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars, à vingt-une heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

**Présents** : Alexandra BERTONCINI, Sophie BOGDANOVIC, Eric CHAPON, Daniel GIRARD, Muriel MULLER, Karine REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jean SCHÜLER, Fabienne TREHOU

**Absents et excusés** : Geoffrey SAMUEL (excusé, pouvoir donné à Alexandra BERTONCINI)

**Secrétaire de séance** : Muriel MULLER

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Muriel MULLER, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21h00.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Election du Maire
  2. Détermination du nombre d'Adjoints
  3. Election des Adjoints au Maire
  4. Délégation du Maire / Conseillers Municipaux
  5. Lecture de la charte de l'élu local
  6. Approbation procès-verbal du 12/02/2026
  7. Fixation des indemnités de fonction
  8. Délégations du conseil municipal au Maire
  9. Questions diverses
- Questions diverses

- 1- Election du Maire et des Adjoints
- 2- Détermination du nombre d'Adjoints
- 3- Election des Adjoints au Maire
  - Voir copie du procès-verbal
- 4- Délégation du Maire à un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier une délégation à Monsieur Gilles ROBERT. Cette délégation vise à compléter les délégations consenties à Monsieur Daniel GIRARD. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge d'établir l'arrêté correspondant.

#### 5- Lecture de la Charte de l'Elu Local

Monsieur le Maire distribue à chaque Conseillers Municipaux un exemplaire de la Charte de l'Elu Local et propose d'en faire lecture.

#### 6- Approbation du procès-verbal du 12/02/2026

Monsieur le Maire propose à Monsieur Pierre-Yves REYNAUD de lire le procès-verbal concernant le conseil municipal du 12 février 2026. Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal, valide ce procès-verbal.

#### 7- Fixation des indemnités de fonctions

Monsieur le Maire distribue à chaque Conseillers Municipaux, une note de synthèse concernant la fixation des indemnités de fonctions. Monsieur le Maire en donne lecture et indique les modalités de calcul :

Pour ce faire, dans un premier temps, le conseil municipal calcule le montant de l'enveloppe indemnitaire globale en additionnant l'indemnité du maire (au taux fixé à l'article L. 2123-23 du CGCT) et les indemnités maximales des adjoints au maire (au taux fixé à l'article L. 2123-24 du CGCT).

Tableau d'indemnité du Maire :

| Strate de communes         | Taux | Indemnité brute mensuelle MAX |
|----------------------------|------|-------------------------------|
| Moins de 500 habitants     | 28.1 | 1 155,06 euros                |
| De 500 à 999 habitants     | 44.3 | 1 820,96 euros                |
| De 1 000 à 3 500 habitants | 55.7 | 2 289,56 euros                |

Tableau d'indemnité des Adjoints :

| Strate de communes         | Taux  | Indemnité brute mensuelle MAX |
|----------------------------|-------|-------------------------------|
| Moins de 500 habitants     | 10.89 | 447,64 euros                  |
| De 500 à 999 habitants     | 11.77 | 483,81 euros                  |
| De 1 000 à 3 500 habitants | 21.38 | 878,33 euros                  |

**Montant de l'enveloppe totale :  $1\,155,06\ € + (447,64\ € \times 3) = 2\,497,98\ €$**

Dans un deuxième temps, une fois la déduction faite de l'indemnité du maire, la répartition de l'enveloppe restante est effectuée entre les adjoints et conseillers titulaires d'une délégation du maire, sachant que le montant de l'indemnité attribuée à chaque adjoint peut varier selon la nature de la délégation de fonction exercée, l'importance de la charge de travail et la complexité des dossiers qui en résultent.

**Montant de l'enveloppe à répartir entre les adjoints et les conseillers porteur d'une délégation : 2 497.98 € - 1 155.06 € = 1342.92 €**

Prévision pour Trescléoux :

Maire = 1 155.06 € (taux maximum : 28.10 % de l'indice brut 1027 (4 110.52 €))

Adjoints 1 = 447.64 € (taux maximum : 10.89 % de l'indice brut 1027 (4110.52 €))

Adjoint 2 = 447.64 (taux maximum : 10.89 % de l'indice brut 1027 (4110.52 €))

Conseiller municipal avec délégation : 6 % de l'indice brut 1027 : 246.63 €

Soit une enveloppe mensuelle BRUTE TOTALE = 2 296,97 €

Enveloppe Adjoints + Conseiller = 1 141.91 €

**L'enveloppe annuelle à prévoir au budget 2026 sera de 27 563,64 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide la fixation des indemnités de fonction telle que définie.

#### **8- Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations ci-après annexées.

#### **9- Questions diverses**


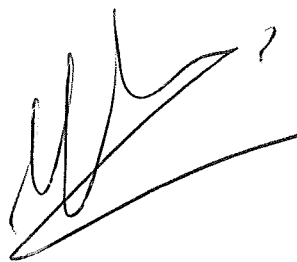
Monsieur Daniel GIRARD fait un compte rendu concernant la dépose de la ligne Haute Tension.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

Fait à Trescléoux, le 20/03/2026

Le Maire, Jean SCHÜLER

La Secrétaire de Séance, Muriel MULLER





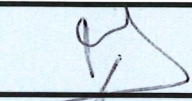
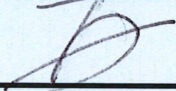

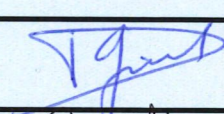
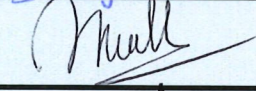

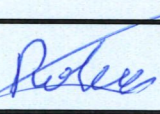

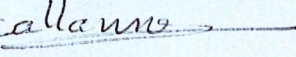
# COMMUNE DE TRECLEOUX

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

| N° délibérations | Objet de la délibération                             | Vote      |
|------------------|--|-----------|
| 008-2026         | DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS                   | UNANIMITÉ |
| 009-2026         | FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION                  | UNANIMITÉ |
| 010-2026         | DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE | UNANIMITÉ |
|                  |  | UNANIMITÉ |

### EMARGEMENTS

|                      |   |
|----------------------|---|
| BERTONCINI Alexandra |    |
| BOGDANOVIC Sophie    |    |
| CHAPON Eric          |    |
| GIRARD Daniel        |   |
| MULLER Muriel        |  |
| REYNAUD Karine       |  |
| REYNAUD Pierre-Yves  |   |
| ROBERT Gilles        |  |
| SAMUEL Geoffrey      | Absent et excusé (pouvoir donné à Alexandra BERTONCINI)                             |
| SCHÜLER Jean         |  |
| TREHOU Fabienne      |  |

